



BUREAU DÉLIBÉRATIF

Séance du 17 janvier 2025
Procès-verbal

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept janvier, à 09 Heures 00, à Montreuil le Gast (pôle communautaire - 1, la Métairie), le Bureau délibératif régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'ille – Aubigné.**

Présents :

<u>Melesse</u>	JAOUEN Claude	Président
<u>Gahard</u>	LAVASTRE Isabelle	1ère vice-présidente
<u>La Mézière</u>	GORIAUX Pascal	2ème vice-président
<u>Feins</u>	FOUGLE Alain	3ème vice-président
<u>Langouet</u>	DUBOIS Jean-Luc	4ème vice-président
<u>Montreuil-le-Gast</u>	HENRY Lionel	5ème vice-président
<u>Saint-Aubin-d'Aubigné</u>	RICHARD Jacques	6ème vice-président
<u>Guipel</u>	JOUCAN Isabelle	7ème vice-présidente
<u>Saint-Médard-sur-Ille</u>	BOURNONVILLE Noël	8ème vice-président
<u>Mouazé</u>	BOUGEOT Frédéric	9ème vice-président
<u>Vieux-Vy-sur-Couesnon</u>	DEWASMES Pascal	11ème vice-président
<u>Saint-Symphorien</u>	DESMIDT Yves	Conseiller délégué
<u>Saint-Gondran</u>	LARIVIERE-GILLET Yannick	Conseiller délégué

Absents :

<u>Montreuil-sur-Ille</u>	TAILLARD Yvon	Conseiller délégué
<u>Montreuil-sur-Ille</u>	EON-MARCHIX Ginette	10ème vice-présidente
<u>Sens de Bretagne</u>	MOREL Gérard	Conseiller délégué
<u>Vignoc</u>	HOUITTE Daniel donne pouvoir à DESMIDT Yves	Conseiller délégué

Secrétaire de séance : Madame LAVASTRE Isabelle

Approbation du procès-verbal de la réunion du 29/11/2024 à l'unanimité.

N° B_DEL_2025_001

Objet

Urbanisme

Révision générale du PLUi - Marché de prestations intellectuelles - Attribution

Projet de territoire : AXE 3 Un territoire à vivre pour tous - Permettre l'accueil des familles par l'habitat et les services

Le conseil communautaire a prescrit la révision du PLUi du Val d'Ille-Aubigné le 10 septembre 2024.

La démarche devra aboutir à l'élaboration des pièces réglementaires attendues par le Code de l'urbanisme, et le Code de l'environnement pour ce document d'urbanisme intercommunal :

- le rapport de présentation ;
- le Projet d'Aménagement et Développement Durables (PADD) ;
- les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) ;
- le règlement d'urbanisme et le plan de zonage ;
- les annexes (plan des réseaux, plan des servitudes d'utilité publique...)
- l'évaluation environnementale : R 104-11 code de l'urbanisme.

Dans le cadre de la révision générale du Plan Local d'Urbanisme intercommunal du Val d'Ille-Aubigné, une consultation ayant pour objet la réalisation des études nécessaires a été lancée le 19 novembre 2024 (procédure adaptée).

Le marché de services comporte :

- Ⓜ TRANCHE FERME
Etudes relatives à la révision générale du PLUi
Etudes environnementales (évaluation des incidences sur l'environnement et « Natura 2000 »)
- Ⓜ TRANCHES OPTIONNELLES
Exposition itinérante
Guide de lecteur du PLUi

A l'issue de la période de consultation, quatre offres complètes ont été remises dans les délais.

L'analyse de l'offre se base sur les critères pondérés ci-dessous énoncés :

- Prix : 40 %
- Valeur technique : 60 %

1er temps – Analyse des offres à la suite de l'ouverture et détermination des candidats à auditionner

A l'issue d'une première analyse des dossiers, il a été décidé de recevoir en audition les trois groupements arrivant en tête de classement.

Les auditions ont eu lieu le 10 janvier 2025.

2ème temps – Audition et négociation

A l'issue des auditions, le maître d'ouvrage considère que le groupement « **ATELIER D'YS - BIOSFERENN - EF ETUDES – ALTERMOB** » a très bien saisi les enjeux de l'étude et du document actuel à réviser. Le groupement se détache par sa composition pluridisciplinaire qui dépasse les attentes du maître d'ouvrage énoncées dans le règlement de la consultation. Le groupement a démontré sa capacité d'adaptation aux éventuelles évolutions qui interviendraient en cours du marché. L'offre du groupement intègre une concertation avec chaque commune. La concertation avec le grand public dépasse la concertation minimale prévue dans le dossier de consultation. De plus, l'offre intègre la numérisation de l'ensemble des OAP sectorielles sous format SIG. Cet élément a été très apprécié par le maître d'ouvrage.

Conformément au règlement de la consultation, la négociation au titre du présent marché demeure facultative.
Compte tenu des offres reçues et de leur analyse détaillée, le pouvoir adjudicateur a renoncé à la phase de négociation.

Monsieur le Président propose d'attribuer le marché de prestations intellectuelles à l'offre économiquement la plus avantageuse présentée par le groupement d'opérateurs économiques « **ATELIER D'YS - BIOSFERENN - EF ETUDES – ALTERMOB** » pour un montant global de **184 700 € HT**, soit **221 640,00 € TTC** et sollicite l'autorisation de le signer et de le faire exécuter aux conditions ci-après :

🕒 **TRANCHE FERME** : montant global et forfaitaire de 179 400 € HT, soit 215 280 € TTC ;

🕒 **TRANCHES OPTIONNELLES**

Exposition itinérante : montant global et forfaitaire de 3 500 € HT, soit 4 200 € TTC ;

Guide de lecteur du PLUi : montant global et forfaitaire de 1 800 € HT, soit 2 160 € TTC.

Débat :

Madame Isabelle LAVASTRE présente le projet.

Monsieur Romain BION (responsable du pôle Aménagement et Urbanisme) présente l'analyse des offres à l'assemblée. Il précise que le nombre d'orientations d'aménagement et de programmation (OAP) n'est pas limité et qu'elles seront traduites au format SIG, ce qui est un point très positif.

Monsieur le Président demande s'il s'agit de la même entreprise qui s'est occupée de la révision générale du Plan Local d'Urbanisme de la commune de La Mézière.

Monsieur Pascal GORIAUX confirme et indique qu'il s'agit de l'Atelier d'YS.

Monsieur Alain FOUGLE s'interroge sur le montant.

Monsieur Romain BION répond que le montant est de 221 640 € TTC. Il précise qu'ils avaient prévu beaucoup plus en terme de budget.

Monsieur Jean-Luc DUBOIS confirme et indique que le montant n'est pas facile à estimer.

Vu le code de la commande publique,

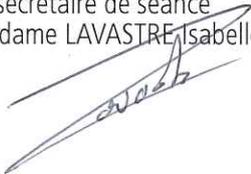
Vu l'analyse des offres à l'issue des auditions,

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté **à l'unanimité** :

VALIDE l'attribution du marché de révision du PLUi à « ATELIER D'YS - BIOSFERENN - EF ETUDES – ALTERMOB » pour un montant total de **184 700 € HT**, soit **221 640,00 € TTC** €,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Le secrétaire de séance
Madame LAVASTRE Isabelle



Le Président
Monsieur Claude JAOUEN, Président

